



AVIS PUBLIC

Règlements 520-02-2022, 559-2022 et 560-2022

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 15 août 2022, adoptait les règlements suivants :

- **Règlement 520-02-2022 modifiant le Règlement 520-2019 portant sur la gestion contractuelle**
- **Règlement 559-2022 relatif au programme « écoprêt » pour le remplacement des installations septiques et le scellement des puits**
- **Règlement 560-2022 relatif au remplacement des puisards et la gestion des installations septiques**

Les règlements sont actuellement sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 24 août 2022.

Le greffier

Yan Senneville, OMA